

monsoir

SPECTACLE
Patrick Timsit
pratique le rire...
de collaboration!
P.34-35

TENDANCE

Le travail
partagé entre
en gares

P.24

SANTÉ

L'avenir des
soins cardiaques
n'est pas rose

P.25

FOOTBALL

Le FC Bruges vise
un 30^e match
sans revers

P.29



Un service citoyen pour mobiliser les jeunes ?

L'idée d'instaurer un service civique ou citoyen est remise au goût du jour en France. L'objectif : favoriser le vivre ensemble. En Belgique, certains y pensent aussi.

En France, le service civique volontaire qui existe depuis 2010 pourrait devenir obligatoire. D'après la presse, une grande partie des élus, ainsi que les présidents de l'Assemblée et du Sénat, y sont favorables. Mais son adoption pose question puisque plus de 660.000 jeunes seraient concernés chaque année.

En Belgique, par contre, le service civique ou citoyen n'existe pas. Il y a bien eu un service civil pour objecteurs de conscience jusqu'en 1994, mais il a été supprimé en même temps que le service militaire obligatoire. S'il n'y a pas de cadre légal, un embryon de service citoyen existe pourtant depuis 2010 en Belgique à l'initiative de la Plateforme pour le service citoyen.

Ce projet permet à des jeunes de 18 et 25 ans, issus de tous horizons, de se tenir pendant six mois au service de missions utiles à la collectivité, comme l'aide aux personnes, l'environnement ou la santé. Ce service citoyen a pour objectif de profiter aussi bien aux jeunes qui bénéficient de cette nouvelle expérience qu'aux associations qui les accueillent.

Parcours d'intégration idéal

Ils partagent un temps de mission (80 %) avec un temps de formation (20 %) autour du civisme et de la vie en démocratie. Chaque jeune est entouré par un tuteur. « C'est en quelque sorte le parcours d'intégration idéal avec de la mixité sociale et un brassage des cultures, dit François Ronveaux, de la Plateforme pour le service citoyen. C'est un enjeu capital : redonner espoir à la jeunesse, reconnaître le talent de chaque jeune et reconstruire par la base une société plus citoyenne et plus solidaire. »

Si le sujet revient sur la table aujourd'hui, c'est justement parce qu'il pourrait contribuer à améliorer les relations entre populations d'origines sociales, religieuses et communautaires différentes. La Plateforme, qui fédère près de 200 organismes et associations, souhaite « passer à l'étape suivante : convaincre les politiques de créer un cadre légal. Des démarches en ce sens vont d'ailleurs être entamées très prochainement. Ce sera un bon test pour voir si les bonnes paroles des hommes politiques de ces dernières semaines se concrétiseront en promesses et, pourquoi pas, en actes. »

Plusieurs tentatives ont été tentées ces dernières années, sans succès. En 2011, le sénateur André du Bus (CDH) déposait une proposition pour un service civique volontaire. En 2014, le député MR Philippe Goffin proposait le créneau d'un service mensuel solidaire où les élèves de rhéto travailleraient pendant trois mois dans une institution qui offre un service au public.

D'après l'étude Solidaris (Le Soir du 29/1), 3 jeunes sur 10 sont favorables à l'instauration d'un service citoyen obligatoire. ■

PHILIPPE DE BOECK



SERVICE CIVIQUE
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

En France, le service civique volontaire existe depuis quatre ans et rencontre un beau succès. Plus de 125.000 jeunes français ont introduit une demande en 2014 mais seuls 35.000 ont pu en bénéficier. © ORF

l'expert « Une idée qui mérite d'être creusée, mais... »

ENTRETIEN

Professeur de philosophie sociale et politique contemporaine à l'ULB, Vincent de Coorebyter a bien connu le service civil du XX^e siècle.

Le service citoyen, une bonne idée ? C'est, de prime abord, une idée qui mérite d'être creusée. Il reste une conviction selon laquelle dans les pays qui ont connu le service militaire obligatoire, le service civil a pu contribuer à l'intégration des jeunes au sein de la société. Ceci dit, cela n'a réellement de sens que s'il est obligatoire.

Pourquoi ?

Parce que si on veut lutter contre une insuffisance d'implication, d'adhésion, de reconnaissance de certains individus dans la communauté nationale, il faut

considérer que les individus qui sont les moins spontanément impliqués ne vont pas se lancer dans un service facultatif. Ce qui pose tout de suite un problème de coûts. Qui va payer et combien seront-ils payés ? Car à la différence de ce qui se passait à l'époque, ce service civique sera forcément mixte. Ici, on

doit proposer un emploi ou un poste dans un lieu d'insertion professionnel ou social dans des conditions qui ne soient pas contre-productives. Par ailleurs, la contrainte risque d'être mal vécue, mal perçue et mal pratiquée. Avec le service civil, il était de notoriété publique que tous les objectifs de conscience ne présentaient pas l'intégralité de leurs heures avec une ardeur au travail pleine et constante.

Cela pourrait servir comme stage professionnel...

C'est à la fois l'intérêt et l'ambiguïté de l'idée. On voit bien pourquoi cette idée renait aujourd'hui dans le cadre de ce qu'on pourrait considérer comme une sorte de crise du vivre ensemble ou d'incertitude du fractionnement de la société. Quelle orientation donne-t-on précisément à ce service civique ? Ne va-t-on pas très vite en faire un stage de premier emploi qui n'ose pas dire son

non ? Ou qui rendra de vains services d'intégration sociale ? Proposer un premier emploi à des jeunes qui n'en ont pas facilement l'occasion, c'est peut-être une manière de les maintenir dans l'espace commun. Mais en quoi servirait un service civique ? Et s'il l'est vraiment, qu'y aura-t-il à côté ? Des cours de citoyenneté ? Ce n'est pas inconcevable, il faut juste trouver les bases d'un consensus sur un projet de ce genre.

Un constat d'échec de l'enseignement ? Comment et pourquoi ce qui ne fonctionne pas pleinement à l'école essaie-t-il de fonctionner en dehors de l'école ? L'apprentissage à la vie commune, aux valeurs démocratiques, etc. Tout cela est censé se faire à l'école qui est obligatoire et gratuite. Va-t-on mieux réussir en dehors de l'école ? Et avec qui ? ■

Photos recueillies par PHILIPPE DE BOECK



Vincent de Coorebyter.
© BRUNO DANVACHE

PHILBO